

Saguenay, le 15 septembre 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest – Bureau C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-02-01-1010057
400255318

Objet : Exploitation d'une sablière

32A09-008

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 18 juillet 2005 et reçue le 21 juillet 2005 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière située sur une partie des lots 22 et 23, rang VIII, canton Ashuapmouchouan, MRC Domaine-du-Roy.

La superficie totale, la profondeur moyenne et maximale d'exploitation seront respectivement de 1,93 ha, 10 et 15 mètres.

Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, d'une carrière ou d'un procédé de concassage ou de tamisage* », signé le 18 juillet 2005 par monsieur André Ouellet, ing. pour le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, 4 annexes accompagnent cette demande.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

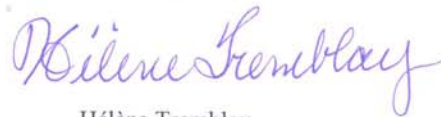
-2-

N/Réf. : 7610-02-01-1010057
400255318

Le 15 septembre 2005

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



HT/RB/md

Hélène Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay - Lac-Saint-Jean